



COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

La reproduction même partielle de ces informations par des personnes ou des institutions externes à l'Organisation exige l'approbation préalable de la Direction du CERN.

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading.

Reproduction of all or part of this information by persons or institutions external to the Organization requires the prior approval of the CERN management.



LEP OFFICIAL INAUGURATION 13 November 1989

As announced by the Director-General in his message (Bulletin 43/89) the Official Inauguration of LEP will be celebrated on 13 November. Heads of State and of Government, and Ministers from our fourteen Member States will attend. The Scientific Community will be represented at the Ceremony by Directors and eminent scientists from the many Laboratories around the world cooperating in experiments at CERN.

The Ceremony will take place in LEP hall SM18 (building 2173) from approximately 10.30 to 12.30 hrs; before, during and after lunch, our Guests will visit the LEP Exhibition in the Ceremony hall itself as well as one of the four LEP sites.

A ceremony of this importance will, of course, entail a number of **special arrangements** necessary for the proper reception of our numerous Guests and for security on and around the Laboratory Sites. We know that we can count on your understanding and co-operation with regard to these arrangements, which are set out in detail below.

INAUGURATION OFFICIELLE DU LEP 13 novembre 1989

Comme le Directeur général l'a annoncé dans son message (Bulletin 43/89), l'inauguration officielle du LEP sera célébrée le 13 novembre. Des chefs d'Etat et de gouvernement et des ministres de nos quatorze Etats membres y assisteront. La communauté scientifique sera représentée à la cérémonie par des directeurs et d'éminents scientifiques des nombreux laboratoires du monde entier qui collaborent aux expériences entreprises au CERN.

La cérémonie se déroulera dans le hall SM18 du LEP (bâtiment 2173) à partir d'environ 10.30 h jusqu'à 12.30 h; avant, pendant et après le déjeuner, nos hôtes visiteront l'exposition sur le LEP dans le hall où est organisée la cérémonie, ainsi que l'une des quatre zones du LEP.

Il est évident qu'une cérémonie de cette importance entraînera un certain nombre de **dispositions spéciales** nécessaires pour accueillir comme il convient nos nombreux invités et assurer la sécurité sur les sites du Laboratoire et aux alentours. Nous savons que nous pouvons compter sur votre compréhension et votre coopération en ce qui concerne ces dispositions, qui sont exposées en détail dans les lignes qui suivent.

Dispositions pour le personnel du CERN

- ceux d'entre nous qui sont invités à la cérémonie auront la charge d'aider à accueillir et à guider nos hôtes;
- ils ne disposeront pas de places de stationnement réservés à leur intention au voisinage immédiat du hall de la cérémonie, mais **un service de**

Arrangements for CERN staff

- Those of us who are invited to attend the Ceremony will be there on duty to help receive and guide our Guests;
- There will be no reserved car parks for them in the direct vicinity of the Ceremony hall, but **from 08.00 hrs onwards a shuttle service** will be in operation from the Meyrin and Prévessin sites to the Ceremony hall (presentation of personal Invitation Card upon boarding the bus) : buses will depart from the Meyrin Site at **Buildings 4 and 30/376**, and from the Prévessin Site at **Building 867**;
- Entrance to the hall is granted **ONLY** upon presentation of the personal Invitation Card; the security check may include examination of identity papers (e.g. : CERN ID Card, Passport, or 'carte de légitimation' : do not leave them at home) and a search of any bags being carried (these should preferably be left behind).
- Those of us who will be contributing to the success of the event by carrying out our normal duties will nonetheless be able to follow the Ceremony via **closed-circuit-TV** : projections are scheduled in the following auditoria :
 - Main Building,
 - Council Chamber,
 - PS : building 6,
 - EF : building 13,
 - DD : building 31,
 - LEP : building 30,
 - SPS : building 864
 - Restaurant No. 1

Parking

- The following car parks are reserved for the Ceremony and **should be cleared by 18.00 hrs on Sunday 12 November** (any remaining vehicles will be towed away) :
 1. in front of Restaurant No. 2 (building 504)
 2. between Gregory Road and building 513 (DD)
 3. along Bohr Road (under high voltage line and near the Council Chamber)
 4. in front of building 4
 5. along Meyrin Road near the Reception building (33);
- all parking, for however short a time, will be impossible along Bohr and Scherrer Roads on 13 November until 17.30 hrs;
- **compensatory parking areas** will be available at **LEP point 1** (BA 6) opposite the main entrance to the Meyrin Site (gate B : Pauli Road) and at **Picot Road** (branching off Bohr Road at the Hostel, building 38); moreover, those working on the Meyrin site and who can use public transport to reach the Laboratory are kindly asked to do so in order to help colleagues who are obliged to come by car.

navettes fonctionnera à **partir de 08.00 h** entre les sites de Meyrin et de Prévessin et ce hall (présenter la carte d'invitation personnelle à l'entrée des bus) : ces navettes partiront de Meyrin aux **Bâtiments 4 et 30/376** et de Prévessin au **Bâtiment 867**;

- l'admission dans le hall se fera **UNIQUEMENT** sur présentation de la carte d'invitation personnelle; le contrôle de sécurité pourra comprendre un examen des documents d'identité (par ex. carte ID du CERN, passeport, ou 'carte de légitimation' : ne les oubliez pas chez vous) et une inspection des sacs (il est préférable de ne pas en emporter).
- ceux d'entre nous qui contribueront au succès de la manifestation en accomplissant leur travail habituel pourront néanmoins suivre la cérémonie grâce à **un circuit fermé de télévision**; des projections sont prévues dans les locaux suivants :
 - bâtiment principal, salle du Conseil
 - PS : Bâtiment 6
 - EF : Bâtiment 13
 - DD : Bâtiment 31
 - LEP : Bâtiment 30
 - SPS : Bâtiment 864
 - Restaurant N° 1.

Stationnement

- les parcs de stationnement suivants sont réservés pour la cérémonie et **devront être évacués au plus tard à 18.00 h le dimanche 12 novembre** (les véhicules qui resteraient stationnés seront enlevés) :
 1. devant le restaurant N° 2 (bâtiment 504)
 2. entre la route Gregory et le bâtiment 513 (DD)
 3. sur la route Bohr (sous la ligne à haute tension et près de la salle du Conseil)
 4. devant le bâtiment 4
 5. sur la route de Meyrin près du bâtiment de la réception (33);
- tout stationnement, même de courte durée, sera impossible sur les routes Bohr et Scherrer le 13 novembre jusqu'à 17.30 h;
- **des parkings de remplacement** seront disponibles au **point 1 du LEP** (BA 6) en face de l'entrée principale (entrée B : route Pauli) et sur la **route Picot** (qui s'embranche sur la route Bohr au niveau du foyer, bâtiment 38); d'ailleurs, les personnes qui travaillent sur le site de Meyrin et qui ont la possibilité d'utiliser les transports publics pour se rendre au Laboratoire sont priées de bien vouloir le faire afin d'aider leurs collègues qui sont obligés de venir en voiture.

Restrictions de l'accès à certaines zones

- accès au **site de Meyrin** : l'entrée A (route Bohr) sera **réservée pour les invités**. Les membres du personnel devront utiliser uniquement l'entrée

Restricted access to certain areas

- access to **Meyrin site** : gate A (Bohr Road) will be **reserved for Guests**. Members of the personnel should use only the main entrance (gate B : Pauli Road) and gate C (Satigny side: Maxwell Road);
- Restaurant No. 2, the branches of the bank and the post office, and the club rooms in **building 504 will be closed** on Saturday 11 and Sunday 12 November all day, and on Monday 13 November until 17.00 hrs;
- the following roads will be blocked during the day : **Route de l'Europe** (linking the Meyrin and Prévessin sites), **Scherrer Road** at intersection with Babbage Road (opposite Hostel entrance) and **Bohr Road** at intersection with Picot Road;
- there will be short-duration road blocks in the vicinity of Restaurant No. 2;

As far as possible under the circumstances, 13 November will be for many at the Laboratory a normal working day with the usual duties being carried out. Others are already heavily involved in preparations for the Ceremony and will continue to be so during the forthcoming weeks and the weekend preceeding the Ceremony. I am sure that together we will succeed in showing CERN at its best.

Robert Klapisch
Chairman of the Organizing Committee

principale (entrée B : route Pauli) et l'entrée C (côté Satigny : route Maxwell);

- le restaurant N° 2, la banque, le bureau de poste et les salles des clubs du **bâtiment 504 seront fermés** les samedi 11 et dimanche 12 novembre toute la journée et le lundi 13 novembre jusqu'à 17.00 h;
- les routes suivantes seront interdites à la circulation pendant la journée : **route de l'Europe** (reliant les sites de Meyrin et de Prévessin), **route Scherrer** à l'embranchement de la route Babbage (en face de l'entrée du foyer) et **route Bohr** à l'embranchement de la route Picot ;
- de courtes interruptions de la circulation auront lieu au voisinage du restaurant N° 2;

Dans toute la mesure du possible compte tenu des circonstances, le 13 novembre sera pour un grand nombre de personnes au Laboratoire une journée de travail normale consacrée à l'accomplissement des tâches courantes. D'autres travaillent déjà intensément aux préparatifs de la cérémonie et continueront pendant les semaines à venir et dans le week-end précédant la cérémonie. Je suis certain que tous ensemble nous réussirons à montrer le CERN dans tout son éclat.

Robert Klapisch
Président du Comité d'organisation

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DE PENSIONS

Lors de sa deuxième réunion, tenue le 18 octobre, le Conseil d'administration a achevé l'examen des nouveaux Règlements de la Caisse de pensions en approuvant les projets de Règlement du Conseil d'administration et de Règlement financier de la Caisse de pensions. Ces deux textes ainsi que le Règlement de la Commission de placement seront soumis pour adoption par le Comité des Finances à sa réunion de novembre.

Le Conseil d'administration a ensuite procédé à l'examen et à la mise au point de deux projets de documents destinés à cette même réunion du Comité des Finances traitant de la contribution spéciale de l'Organisation à la stabilisation du déficit technique de la Caisse, d'une part et à l'adaptation des pensions au coût de la vie, d'autre part.

Il s'est également penché sur la question de l'engagement financier de l'Organisation envers la Caisse et plus particulièrement sur la compensation à cette dernière du coût des départs négociés. Il a été convenu que l'évolution de la dette de l'Organisation vis-à-vis de la Caisse serait examinée périodiquement par le Conseil d'administration.

GOVERNING BOARD OF THE PENSION FUND

At its second meeting, held on 18 October, the Governing Board completed consideration of the new Pension Fund regulations by approving the draft Regulations of the Governing Board of the Pension Fund and its Financial Regulations. The two sets of draft regulations will be submitted, together with the Regulations of the Investment Committee, to the Finance Committee for adoption at its November meeting.

The Governing Board then considered and finalized two other draft documents intended for the same Finance Committee meeting: a) to deal with the Organization's special contributions to the stabilization of the technical deficit of the Fund; and b) the adjustment of pensions to the cost of living.

It also discussed the Organization's financial commitment to the Fund, and in particular, compensation to the latter for the cost of negotiated departures. It was agreed that trends in the Organization's debt to the Fund would be periodically examined by the Governing Board.

**ACCORD ENTRE LE
GOUVERNEMENT AUTRICHIEN ET LE CERN
Exonération en Autriche de l'impôt
sur les pensions du CERN**

Le 19 mai 1989, un accord a été signé entre le Gouvernement de la République d'Autriche et le CERN. Sous réserve de ratification par le Parlement autrichien, cet accord entrera en vigueur le 1er janvier 1990. Sa disposition essentielle est que les pensions du CERN des anciens membres de son personnel établis en Autriche, quelle que soit leur nationalité, ne seront pas soumises à l'impôt sur le revenu autrichien.

Nous ne sommes actuellement pas en mesure de conseiller utilement les intéressés sur les conditions d'établissement en Autriche.

Le texte de l'accord (allemand/anglais, allemand/français) peut être obtenu sur demande aux Affaires Sociales, tél. 4201.

Affaires sociales
Division du Personnel

VOLS

A la suite d'une enquête menée conjointement par la gendarmerie du Pays de Gex et la police du canton de Genève, cette dernière a arrêté un ressortissant suisse qui avait volé du matériel d'informatique appartenant au CERN. Il a été inculpé et écroué. Il avait travaillé sur le domaine pour une société suisse.

J'aimerais remercier tous ceux qui ont contribué à cet excellent résultat et rappeler aux membres du personnel la nécessité qu'il y a à prendre des mesures pour protéger les biens de l'Organisation.

Le Chef de l'Administration

**AGREEMENT BETWEEN
THE AUSTRIAN GOVERNMENT AND CERN
Tax exemption in Austria
for CERN pensions**

An agreement between the Government of the Republic of Austria and CERN was signed on 19 May 1989. Provided that it is ratified by the Austrian Parliament, this Agreement will come into effect on 1st January 1990. It essentially provides for the exemption from Austrian income tax of CERN pensions paid to former members of the Organization's staff resident in Austria, regardless of their nationality.

We are not yet in a position to provide people concerned with any useful information on Austrian residence conditions.

Copies of the text of the Agreement itself (German/English, German/French) are available on request from the Social Affairs Section, tel. 4201.

Social Affairs
Personnel Division

THEFTS

In the wake of joint investigations carried out in conjunction with the Gendarmerie of the Pays de Gex, a Swiss citizen has been arrested by the Geneva Cantonal Police. He has been charged and remanded in custody for the theft of computer equipment belonging to CERN. The accused man was working on the site for a Swiss company.

I would like to thank all those who contributed to the successful solution of the case and remind all members of the staff of the need to ensure the safety of the Organization's property.

Head of Administration

SECURITE SOCIALE - REGIME ETUDIANT FRANCAIS

Il a été mentionné dans le bulletin no. 41 du 9.10.1989 que les enfants de fonctionnaires internationaux peuvent être dispensés d'adhérer au régime de sécurité sociale des étudiants français sur présentation d'une attestation de l'organisation. Cette attestation est à demander à l'Administration du Personnel, Division PE.

Avant qu'ils ne prennent une telle décision, l'attention des parents est attirée sur les avantages résultant de l'affiliation au régime de sécurité sociale étudiant, à savoir :

- intégration dans le système français de sécurité sociale (ce qui permet en cas de maladie ou accident entraînant l'interruption des études, le maintien de droit aux prestations et éventuellement en cas d'impossibilité de terminer les études dans le temps imparti le recul de la limite d'âge de 4 ans au maximum),

- les prestations de l'assurance maternité,
- la réduction ou la suppression de la participation dans certains cas (traitements prolongés, thérapies coûteuses, etc.),
- pour les prestations délivrées en France, le remboursement à 100 % grâce au cumul possible avec les remboursements de l'Autriche (qui joue un rôle complémentaire).

N.B. Au CERN, en cas d'interruption d'études après l'âge de 20 ans, même pour raison de santé, l'enfant cesse d'être considéré à charge d'après la réglementation et ne bénéficie plus de sa couverture sociale.

Division du Personnel
Tél. 3238